



10 AV DE LA REPUBLIQUE
69370 SAINT DIDIER AU MONT

Notice descriptive Notaire

Accession

28 novembre 2023

Etablie Conformément à l'arrêté ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'article 18 du décret n° 671166 du 22 décembre 1967. Notice descriptive, indice 0, du 31/08/2017



OGIC

une
nouvelle
nature
de ville

ARCHITECTE

AUM

2 ALLEE DU VALVERT

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MAITRE D'OUVRAGE

SCCV SAINT DIDIER 10 AV DE LA REPUBLIQUE

Chez OGIC SA

58 avenue Edouard Vaillant

92517 Boulogne Billancourt

BUREAU DE CONTRÔLE

BTP CONSULTANTS

BET FLUIDES

GC2E

PAYSAGE

CHAMPS LIBRE

BET STRUCTURES

ICS



BUREAU DE CONTRÔLE
BTP CONSULTANTS

CONTEMPLATION

**NOTICE DESCRIPTIVE ACQUÉREUR TYPE
PRÉVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DÉCRET N° 37.116
DU 22 DECEMBRE 1967
ET PUBLIÉE EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 10 MAI 1968**

Programme :

CONTEMPLATION / SCCV SAINT DIDIER 10 AV DE LA REPUBLIQUE

Adresse :

10 AV DE LA REPUBLIQUE 69370 SAINT DIDIER AU MONT D OR

Préambule :

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en oeuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'approvisionnement), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces indiquées ne peuvent qu'être approximatives et que le promoteur pourra être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SOMMAIRE :

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
3. ANNEXES PRIVATIVES
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE
5. EQUIPEMENTS GENERAUX
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

Caractéristiques Règlementaires

L'ensemble immobilier est situé au 10 avenue de la République, à Saint Didier au Mont d'Or (69370)

Le programme porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 51 logements.

NORMES

Label : Sans objet.

D'autre part, ce programme sera conforme :

- à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA)
- à la norme électrique C 15-100
- à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation
- à la réglementation de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation
- à la réglementation thermique RT2012 sans dérogation. Classification incendie selon RICT.
- L'étiquette Energie du DPE de chaque logement n'est pas connue à ce jour.
- L'étiquette GES du DPE de chaque logement n'est pas connue à ce jour.
- Toutes les peintures seront acryliques, lessivables, labellisées NF environnement ou ecolabel européen, étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011).
- Tous les isolants auront un classement ACERMI.
- Tous les meubles, portes, panneaux, cloisons, sols auront l'étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011). S'ils ne respectent pas l'étiquette A+, les panneaux de particules, de fibres ou contreplaqués et les composants justifieront d'une classe E1 au sens de la norme NF EN717-1 relative aux émissions de formaldéhydes

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructures

1.1.1 Fouilles

- Terrassements en pleine masse pour création des niveaux de sous-sols.
- Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.
- Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.
- En pleine masse, en trous et rigoles pour fondations adaptées,
- Les terres excédentaires seront enlevées aux décharges publiques.

1.1.2 Fondations

Fondations par semelles filantes ou isolées, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

1.2 Murs et ossatures

- Les voiles périphériques seront en béton armé ou maçonneries d'agglomérés, d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant de finition brute
- Le Parking sera considéré comme relativement étanche au sens du DTU 14.1
- Les éléments porteurs des parkings, voiles et poteaux, sont réalisés en béton armé, épaisseur suivant calcul.
- Cunettes périphériques en pied de voiles périphériques.
- Si nécessaire, protection de la face contre terre par application d'une peinture bitumineuse ou par incorporation d'hydrofuge pour les voiles coulés directement contre terre.

1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

- Le mur sera constitué de :
 - Isolation thermique par doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire)
 - Voile béton armé suivant localisation.
 - Appuis et seuils en béton au droit des fenêtres et portes fenêtres (suivant plans),
- A tous les niveaux, voiles en béton banché.
- Façades extérieures : Béton brut ou lasuré suivant choix architecte.

1.2.3 Murs pignons

Murs pignons en béton armé avec isolation thermique si nécessaire conforme à la réglementation. Parement brut ou lasuré suivant choix architecte.

1.2.4 Murs mitoyens

SO.

1.2.5 Murs extérieurs divers

Maçonnerie ou béton armé avec enduit de ravalement dito façade suivant plans.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure.

Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

Murs ou cloisons séparatifs entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, paliers) :

1.2.7 Murs séparatifs

En béton armé ou maçonnerie, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle. Selon réglementation et exigences : doublages pour isolation phonique ou thermique suivant réglementations

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécutions de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermiques et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables

Le plancher est prévu en dalle pleine de béton armé ou prédalle

Sous-faces finies, ragréage si nécessaire.

Chape flottante permettant de renforcer l'isolation acoustique sur toute la surface au sol des logements aux étages dans les logements et les parties communes

Au rez-de-chaussée des bâtiments, réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique suivant études thermique et acoustique.

1.3.2 Planchers sous terrasses

Planchers béton armé épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Dito plancher sur étage courant..

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés (sous-sol) ou ouverts

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

Isolation thermique en sous face sur l'emprise des logements.

1.3.3.1 Dallage du sous sol

Dallage flottant en béton armé sur terreplein, surfacé, coulé sur forme en sablon compacté avec interposition d'un film d'étanchéité en polyane destiné à éviter les remontées d'humidité.

Suivant la nature du sol, remplacement du dallage flottant par une dalle portée en béton armé.

Si nécessité, cunettes périphériques dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux d'infiltration.

1.3.3.2 Plancher des sous sols

Dalle pleine en béton armé ou prédalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Suivant nécessité, réalisation d'un flocage thermique ou panneaux de fibres en sous-face du plancher du sous-sol.

1.3.3.2 Plancher sous combles

Sans objet.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

En béton armé ou Cloisons de distribution de 72mm constitués de deux plaques de plâtre fixées sur ossatures

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité.

Dans les salles de bains et salles d'eau, au droit des baignoires et des receveurs de douche, le parement sera en plâtre hydrofuge.

1.4.3 Cloisons des gaines techniques d'appartement

Type PLACOSTIL de 70 mm ou autre suivant réglementation.

Des faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre pourront être réalisés à l'intérieur des logements pour la distribution des réseaux VMC, chutes EU / EV / EP (position suivant études techniques)

1.4.4 Cloison démontable

Type PLACOSTIL de 72 mm suivant plans

1.4.4 Isolation thermique et acoustique verticale

Tous les murs des locaux chauffés, en contact avec l'extérieur ou, suivant la nécessité de calcul thermique, en contact avec des locaux non chauffés ont une isolation thermique nature et épaisseur suivant calculs (Conforme au label thermique)

Les séparatifs des logements avec les gaines d'ascenseur sont en béton, doublés d'un complexe type CALIBEL (laine de roche + plaque plâtre), en fonction des normes en vigueur.

1.5 Escaliers

1.5.1 Escaliers principaux

Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées. L'espace libre sous la 1ère volée sera condamné.

1.5.2 Autres escaliers

En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de fumées

Conduit métallique dans gaines logements pour l'évacuation collective des gaz brûlés avec souche en sortie de toiture dans le cas de conduits 3CE.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

V.M.C. des logements conforme à la réglementation.

► Appartements :

Dans les pièces humides, ventilation mécanique par conduits souples ou métalliques disposés dans les gaines techniques des logements, reliés à un groupe d'extraction collectif ou individuel situé en terrasse.

Conduits passant dans les gaines techniques et les faux plafonds.

► Local poubelles:

Ventilation mécanique avec évacuation d'air par gaines en toiture.

Suivant réglementation en vigueur.

► Locaux techniques:

Ventilation naturelle avec évacuation d'air par gaines en béton ou en plâtre et grille en façade.

Suivant réglementation en vigueur.

► Parc de stationnement fermé:

Ventilation mécanique avec évacuation d'air par gaines en béton ou en plâtre et grille en façade.

Suivant réglementation en vigueur.

1.6.3 Conduits d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air situées dans les menuiseries des pièces sèches, ou dans les coffres des BSO ou en façades, suivant études thermique et acoustique.

Amenée d'air frais naturel dans le parc de stationnement fermé, les caves, les locaux poubelles, le local chaufferie, et autres locaux nécessitant une ventilation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales

Descentes extérieures en PVC, zinc ou galva.

Conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans la traversée des volumes habitables avec isolation thermique et acoustique (suivant préconisation du BET Fluides).

Evacuation des eaux pluviales reçues par les balcons par avaloir ou naissance EP ou trop plein suivant plans.

Les EP seront évacuées dans un bassin de rétention avant rejet à l'égout par un système de pompes suivant réglementation du Grand Lyon

1.7.2 Chutes des eaux usées

Eaux usées : en PVC dans les gaines intérieures avec isolation, selon règlement thermique et acoustique, prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

Rejet de la fosse à hydrocarbures: compris pompes de relevage avec voyant de fonctionnement et renvoi d'alarme et raccordement

Les eaux de drainage périphérique, des caniveaux en pied et/ou en tête de rampe extérieure sont rejetés dans la fosse hydrocarbure

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Parcours horizontal et vertical en PVC avec protection mécanique des zones exposées aux chocs, Canalisations enterrées en PVC série "assainissement".

1.7.4 Branchement aux égouts

Evacuations sur réseau urbain suivant instructions des Services Techniques de la Ville.

1.8 Toitures

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

► Charpente :

Sans Objet

► Couverture :

Sans Objet

1.8.2 Etanchéité et accessoire

Tous relevés et retombées, conformes au DTU et compatibles avec l'étanchéité en partie courante.

Système de mise en sécurité pour les IUO sur l'étanchéité suivant plans.

Entrées d'eau, trop-pleins, sorties diverses en terrasse et tous accessoires.

► Sur toiture terrasses non accessibles :

Etanchéité élastomère avec une protection végétalisée type TOUNDRA de Sopranature ou équivalent pour terrasses non accessibles aux étages intermédiaires.

Etanchéité élastomère avec une protection par gravillons pour la terrasse non accessible du dernier niveau.

Etanchéité élastomère avec panneaux isolants suivant étude thermique au-dessus des parties habitables ; complexe végétalisé (substrats+graminées). Suivant plans architecte

► Sur toiture terrasses accessibles :

Etanchéité élastomère avec panneaux isolants suivant étude thermique au-dessus des parties habitables et protections par dalles céramiques posées sur plots PVC. Finition suivant choix de l'Architecte.

► Sur terrasses jardins : a RDC

Etanchéité élastomère avec feutre type bidim, couche drainante et terre végétale pour les zones d'espaces vert

1.8.3 Souches et cheminées, ventilation

En terrasse, souche ou accessoires préfabriqués en habillage des sorties de conduits de ventilation.

Sortie de ventilation de parking en béton ou maçonnerie équipés de grilles métalliques.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales (pièces sèches)

Séjour, entrée (et pièces ouvertes sur le séjour) :

Carrelage grès cérame 80x80, de Chez DECOCERAM ou de chez Desvres, séries et coloris selon gamme maître d'ouvrage.

Plinthes bois blanches de 10cm.

Chambres et placards :

Revêtement en parquet contrecollé, gamme Les Essentiels, dimension Régular, 130mm, finition Naturel de marque BERRY ALLOC coloris selon gamme promoteur .

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service (pièces humides)

► Cuisines

Carrelage grès cérame 80x80, de Chez DECOCERAM ou de chez Desvres, séries et coloris selon gamme maître d'ouvrage.

Coloris suivant gamme d'échantillons OGIC.

Plinthes assorties.

► WC, Salles de bains et Salles d'eau :

Carrelage grès cérame 80x80, de Chez DECOCERAM ou de chez Desvres, séries et coloris selon gamme maître d'ouvrage.

Coloris suivant gamme d'échantillons OGIC.

Plinthes carrelage assortie

Nota : il n'est pas prévu de carrelage et de faïence sous la baignoire et sous le receveur de douche.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Entrée :

Dito séjour.

Dégagements :

Dito séjours

2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchés

► Balcons

Dalle en grès cérame collection QUARTZIT OUTDOOR 20 mm d'épaisseur de marque DECOCERAM teinte au choix de l'architecte posées sur plots PVC. Classement U2SP3E3C2, critère d'adhérence R10.

► Loggia :

Sans objet.

2.1.5 Sols des terrasses accessibles

► Terrasses

Protection de l'étanchéité par dalles posées sur plots PVC.

Dalle en grès cérame collection QUARTZIT OUTDOOR 20 mm d'épaisseur de marque DECOCERAM teinte au choix de l'architecte, critère d'adhérence R 10.

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de services

Salle de bain et salle d'eau :

Faïences 30x60 de marque DECOCERAM, série type TWIST ARPEGGIO DOVER SHADES CELTIC + ou équivalent. Avec profil d'arrêt latéral en PVC et joints élastomère verticaux dans les angles.

Faïences 30x60 de marque DECOCERAM

Tablier de baignoire en carreaux de plâtre ou plaque de type WEDI revêtue de faïences avec trappe d'accès incorporée.

Faïence toute hauteur

Localisation :

Localisation:

- Pourtour (et paillasse le cas échéant) toute hauteur au droit de chaque côté de la baignoire/douche, et jusqu'au meuble-vasque si celui-ci est à moins de 60 cm.

- Sur toute la surface des tabliers de baignoires

Cuisine

Sans objet.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 Plafonds (sauf peintures, tentures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

En étage courant, dalle en béton armé, destinée à recevoir un enduit pelliculaire et une peinture.

2.3.2 Plafonds des séchoir à l'air libre

Sans objet

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet

2.3.4 Sous-face des balcons

Béton soigné et ragréage finition suivant choix de l'architecte.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

L'ouverture des fenêtres et porte fenêtres est précisé sur les plans de vente;

Menuiseries aluminium.

Double vitrage isolant. Epaisseur selon niveau d'isolation thermique et acoustique réglementaire.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Idem 2.4.1

- Menuiseries avec marquage CE et NF, avis technique, avec label QUALICOAT

- Classement ACOTHERM mini AC2 Th9.

- Double vitrage peu émissif avec certificat CEKAL.

- Ouverture oscillo-battante pour les fenêtres du RDC et toutes les fenêtres des pièces de services.

- Vitrage translucide pour les menuiseries des WC, SDB, et Salle d'eau.

- Classement AEV

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1 Pièces principales

Brise soleil orientable alu avec coffre saillant ou encastré suivant plan.

à savoir:

- commande électrique radio ou filaire

Localisation : Suivant plans architecte

2.5.2 Pièces de services (cuisines)

Si nécessaire, idem article 2.5.1

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques.

Huisseries métalliques avec joint isophonique pour les portes palières.

Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures

Portes intérieures de communication à âme pleine MALERBA de hauteur généreuse : 2,14 mètres, prépeinte et lisse, et équipées de bec de cane à larder avec serrure à clé pour les portes des chambres, condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC.

Les butées de sol vissées au sol.

Poignées et garnitures de la série Muze finition chrome velours de chez VACHETTE

2.6.3 Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Finition à peindre selon carnet de décoration.

Portes palières type anti-effraction avec serrure 5 points de sécurité de classement retardateur d'effraction A2P**, avec pènes de condamnation pion anti-dégondage, microviseur optique. Poignée de tirage ou pommeau à l'extérieur et béquille sur plaque à l'intérieur de la marque CADAP gamme WAGRAM ou équivalent

Viseur optique, seuil à la Suisse en bois verni ou métallique, butée vissée au sol.

2.6.5 Portes de placards

Module de placard toute hauteur, dimensions suivant plans, habillage intérieur en aggloméré revêtu de mélaminé de 19mm d'épaisseur.

Portes de faible largeur ouvrant à la française toute hauteur, avec charnières invisibles, façade teinte blanche. La représentation graphique sur les plans de vente n'indique en aucun cas le mode d'ouverture. Système push pull au 2/3 de la hauteur.

Facade GTL: dito facade de placard avec niche.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Dito portes intérieures.

2.6.7 Moulures et habillages

Habillage en bois autour de l'hubriserie de la porte palière, côté palier.

2.6.8 Trappes de visite et d'accès

Trappes de visite menuisées finition peinture.

Les trappes sont positionnées, dans la mesure du possible, côté salles de bains ou cuisines

Les trappes de visites sous baignoires seront positionnées dans la coté meuble de SDB.

ouvrages divers: encoffrement des nourrices d'eau et de chauffage, y compris lorsqu'elles sont situées dans des placards

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Main courante métallique pour les cages d'escalier , teinte au choix de l'Architecte.

Garde-corps des balcons et terrasses, et barres d'appui selon plans de façades,

en serrurerie thermolaquée avec lisse / produit verrier ou maille inox suivant plans, teinte au choix de l'Architecte. Les serrureries bénéficieront d'un traitement anti-corrosion.

Garde-corps métalliques de sécurité en terrasses inaccessibles si nécessité.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Les serrureries bénéficieront d'un traitement anti-corrosion.

Structure de pergola en acier laqué offrant la possibilité de pose ultérieure de toiles d'ombrage après obtention de la conformité administrative.

Certaines terrasses inaccessibles recevront les modules extérieurs des pompes à chaleur individuelles, elles seront cachées par des caillebotis métalliques (suivant plans).

Suivant plans, pare-vues vitrés dans ossature métallique thermolaquée , teinte au choix de l'Architecte.

Autre: Structure en moucharabié comme indiqué dans le permis de construire.

2.8 Peinture, papiers, tentures

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet

2.8.1.3 Sur serrurerie

Brossage et application de deux couches de peinture anti-corrosion ou thermolaquée, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1.4 enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous face et rives des balcons

Deux couches de peinture pour extérieur, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur menuiseries bois : Impression et deux couches de peinture acrylique blanche satinée.

2.8.2.2 Sur murs

Après préparation suivant réglementation, 2 couches de peinture acrylique blanche finition mate aspect velours

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture lisse blanche mate sur l'ensemble des plafonds des logements

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffages et divers

Brossage. 2 couches de peinture adaptée.

Deux couches de peinture acrylique blanche satinée sur les alimentations apparentes.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc ...)

Sans objet.

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Vidange combiné avec trop plein, bonde à grille avec bouchon grille (manuel ou automatique)

2.9.1.4 Armoire sèche linge

sans objet

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Alimentation depuis la colonne montante située dans la gaine palière de l'immeuble. 1 robinet d'arrêt par logement permettant d'isoler le logement.

Manchettes pour comptage individuel en attente dans gaines conformément aux préconisations du concessionnaire.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparente ou encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

Alimentation eau froide en attente sous l'évier avec robinets d'arrêt pour lave-linge et lave-vaisselle (2 attentes).

Une attente pour lave-linge sera prévue également en salle de bains derrière le meuble vasque, suivant plan. Désinfection des canalisations avant mise en service.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle :

Chauffage par PAC air/eau unité extérieure située en toiture, unité intérieure située dans le logement.

Distribution en cuivre ou tube souple apparent ou incorporé dans le plancher pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2.4 Evacuations

Réseaux d'évacuations apparents en P.V.C.

2.9.2.5 Distribution gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

1 branchement en attente pour machine à laver sous l'évier compris évacuation. Prévoir des bouchons sur évacuations

Attentes pour raccordement ultérieur de douches accessibles PMR.

1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 2 machines LL et LV compris évacuation.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Baignoire blanche de 170 x 75 cm en acrylique de référence CONNECT AIR DUO de marque IDEAL STANDARD, OU équivalent suivant plans.

Tablier de baignoire en carreaux de plâtre hydrofuge revêtu de faïence.

Bac à douche Nf extra-plat de dimensions suivant plan posé, Référence SKIN ou équivalent.

Meuble vasque de référence INFINITY tiroirs de marque CHENE VERT avec monoplan céramique , une ou deux vasques, largeur suivant plans. Meuble vasque: double à partir du T4.

WC suspendu, finition blanc ou équivalent. bâti support pour wc suspendu. Abattant thermotur à retombée avec frein.

Miroir suspendu LED intégré avec fonction antibuée posé sur meuble (Duo-strip de chez CHENE VERT OU SENS de chez SANIJURA) dimension selon plan.

2.9.2.8 Robinetterie

Baignoire: Robinetterie mitigeuse thermostatique chromé de la marque hansgrohe modèle Ecostat E ou équivalent et ensemble de douche HANSGROHE modèle Shower Rain ou équivalent.

Douche: Mitigeur de douche thermostatique de type CROMA de HANSGROHE ou équivalent avec robinetterie encastrée dans cloison.

Meuble de salle de bain: Robinetterie mitigeuse à débit limité de la marque HANSGROHE ou équivalent.

Lave-main: En céramique BONSAI - MB expert ou équivalent, avec mitigeur chromé mécanique monotrou à cartouche céramique, de type HANSGROHE METRIS 110 ou équivalent, localisation suivant plans.

2.9.2.9 Accessoires divers

Pare-douche suivant plans et réglementations techniques: KINEQUARTZ PROFIL de la marque KINEDO ou équivalent, paroi transparente de 6mm.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations et fileries sous fourreaux encastrés dans murs, cloisons et planchers. Courant monophasé 220 volts.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires ou coupes circuits à fusibles calibrés.

L'installation répondra à la norme NF C 15-100, Les appareils électriques seront certifiés NF
 L'installation sera réalisée à partir d'un tableau encastré avec portillon, Distribution par canalisations encastrées dans les dalles, murs, cloisons,
 Appareillage encastré de type SCHNEIDER ODACE TOUCH (couleur blanche),
 Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.) + ampoule.

2.9.3.2 Puissance desservie

Suivant besoins et recommandations du fournisseur d'électricité.

Un système de mesure ou d'estimation de la consommation d'énergie de chaque logement permettant d'informer les résidents de leur consommation d'énergie sera mis en place.

Comptage pour chaque logement situé dans gaine technique (6 à 12 kW suivant type de logement).

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage SCHNEIDER ODACE TOUCH (couleur blanche),

- 1 tableau disjoncteur encastré avec portillon colonne,
- 1 point d'éclairage DCL (Dispositif de Connexion de Luminaire) en plafond sur simple allumage,
- 1 PC 10/16 A,
- 1 combiné vidéophone avec commande de la gâche électrique de l'entrée de la résidence.
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur va-et-vient,
- 1 PC 10/16 A.

- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage, ou en va-et-vient
- 5 PC 10/16 A, avec 4 points d'utilisation, pour une surface inférieure à 20 m² et 1 prise supplémentaire par tranche de 4 m² pour les séjours de plus de 20 m², dont 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 socles type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques
- 3 PC 10/16 A,
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage,
- 1 socle type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques dans la chambre principale des logements
- 1 prise complémentaire sous l'interrupteur dans la chambre participant à l'unité de vie
- 1 boîte de connexion 32 A+T spécifique pour la plaque de cuisson
- 3 PC 20 A+T sur circuits spécialisés, repérées, pour 1 four et 2 machines à laver (ou 1 PC dans la cuisine et 1 PC dans la salle d'eau suivant plans),
- 6 PC 16 A + T réparties comme suit
- 4 prises 16 A+T au-dessus du plan de travail
- 1 prises 16 A+T à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage
- 1 prise 16 A + T en plinthe
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage,
- 1 point d'éclairage DCL au-dessus de l'évier sur simple allumage,
- 1 prise téléphone.
- 1 point en attente pour alimentation de la hotte à 1.80
- 1 sortie de fil en applique au-dessus de l'emplacement de l'évier commandée par un interrupteur simple allumage
- 1 sortie de fil à 1,80m en applique pour hotte
- 3 prises 16 A+T au-dessus du plan de travail
- 2 prises 16 A+T sur circuit spécialisées
- 1 boîte de connexion de 32 A+T pour appareil de cuisson
- 1 PC 10/16 A + T pour rasoir ou sèche-cheveux,
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage,
- 1 alimentation du bandeau lumineux sur simple allumage.
- 1 prise complémentaire sous l'interrupteur dans la salle d'eau participant à l'unité de vie
- 1 attente électrique pour sèche-serviettes.
- 1 prise 20 A+T pour lave-linge (uniquement si ce dernier est prévu dans la salle de bain selon plan)
- Liaisons équipotentielles des huisseries et canalisations
- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage.
- 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR* (*PMR : Personne à Mobilité Réduite)

- 1 point d'éclairage DCL en plafond sur simple allumage.

1 PC étanche sur chaque terrasse ou balcon (1 u par logement) commandé depuis l'intérieur du logement Eet un point lumineux.

- DAAF de type optique, marquage CE, à durée de vie de 10 ans, autonomie et garantie 5 ans, conforme à la norme NF 292 EN 14 604 et la directive européenne 89/106/CE.
- Fonction auto test en partie centrale et indicateur de fonctionnement par LED.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Par bouton poussoir avec porte étiquette au droit de chaque porte palière ; carillon dans le tableau d'abonné.

Carillon intégré dans le tableau d'abonné.

2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage par PAC air/eau unité extérieure située en toiture, unité intérieure située dans le logement.

Ventilation mécanique contrôlée collective ou individuelle.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7°C

21 °C assuré au centre dans les salles de bains / salles d'eau pour une température extérieure de -5 °C/ -7°C.

19 °C assuré au centre dans les autres pièces pour une température extérieure de -5 °C/ -7°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Reseau de plancher chauffant basse temperature incorporé avant coulage de la chape.

Radiateur sèche-serviettes en acier laqué alimentation électrique de type CALA ASYMETRIQUE de chez ACOVA, ou équivalent dans la salle de bains et (ou) la salle d'eau.

Régulation par thermostat d'ambiance programmable.

Implantation des corps de chauffe suivant étude thermique et technique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée simple flux, conforme à l'étude thermique, avec bouches d'extraction dans les pièces humides (suivant préconisations du BET Fluide).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants ou en façades.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Aménagement de type PRISME des établissement SIFISA comprenant :

Si placard inférieur à 1m: Une tablette chapelière toute largeur à 1,70m + 1 barre de penderie.

Si placard supérieur à 1m: Une tablette chapelière toute largeur à 1,70m en mélaminé blanc; 3 rayons sur une largeur de 40 cm environ + 3 tiroirs sur la partie basse et une tringle sur la largeur restante.

2.9.5.2 Pièces de rangement

sans objet

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio T.V.

Radio -FM et TV

Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

Raccordement sur le réseau câblé local ; avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne collective suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

Si le réseau câblé n'est pas disponible, fourniture et mise en place d'une antenne collective pour la réception du réseau hertzien terrestre y compris la TNT et d'une parabole collective pour la réception de CANALSAT.

2.9.6.2 Téléphone fibre optique

L'immeuble et les logements sont équipés d'un câblage en fibre optique depuis un point de livraison situé dans un local technique situé au rez-de-chaussée jusqu'au coffret de communication disposé dans l'espace technique électrique (ETEL) de chaque logement,

A partir du coffret de communication, chaque logement est équipé d'une distribution VDI vers des prises RJ45, chaque prise étant câblée en câble cuivre individuellement vers le coffret. Le coffret de communication comprend un emplacement pour permettre à l'occupant d'installer et raccorder son modem suivant l'opérateur de son choix (suivant opérateurs disponibles sur le site),

Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Digicode et badge de proximité type vigik ou vidéophone.

Commande actionnant la porte du hall depuis le vidéophone situé dans l'entrée des appartements et vigik.

Digicode ou cylindre sur organigramme et vigik sur le portillon extérieur d'accès piétons.

2.9.6.4 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Digicode et badge de proximité type vigik ou vidéophone.

Digicode ou cylindre sur organigramme et vigik sur le portillon extérieur d'accès piétons.

3. ANNEXES PRIVATIVES

L'accès au sous-sol se fait directement par l'ascenseur ou la cage d'escalier du bâtiment, Les eaux de ruissellement extérieur peuvent engendrées ponctuellement des infiltrations d'eau dans les sous-sols, les murs périphériques des sous-sols n'étant pas considérés comme étanchés. Les logements et parties communes intérieures situées en infra semi-enterrée seront étanchés.

3.1 Caves

3.1.1 Murs ou cloisons

Maçonnerie de parpaings creux ou carreaux briques.
Finition peinture vinylique dans les circulations communes.

3.1.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec isolation thermique sous les logements.

3.1.3 Sols

Dallage béton.

3.1.4 Portes d'accès aux zones de caves

Porte à âme pleine finition peinture, huisserie métallique, serrure de sûreté sur organigramme, . Degré coupe feu ou pare flamme suivant réglementation.

3.1.5 Porte de cave

Porte isoplane à âme alvéolaire finition peinture, huisserie métallique, morillon porte cadenas.

3.1.6 Equipement électrique des circulations communes de caves

Eclairage des circulations communes par boutons poussoirs, ou détecteurs de présence, sur minuterie.
Aucun quipement dans les parties privatives

3.1.7 Ventilation

Ventilation naturelle ou mécanique par gaines avec prises d'air et rejets sur l'extérieur, conforme à la réglementation en vigueur.

3.2 Box et parkings couverts

Porte basculante motorisée et éclairage à détecteur de présence pour les boxes
Le parking est susceptible d'être inondable sur toute ou partie de sa superficie.

Un pré équipement pour borne de recharge des véhicules électriques est réalisé par le Maître d'Ouvrage sous la forme de chemins de câbles et / ou fourreaux entre la colonne ENEDIS ou services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous comptages jusqu'à chaque emplacement de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et au syndic

3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings finition brut
Murs périphériques en béton armé brut.

3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec isolation thermique sous les logements.

3.2.3 Sols

Finition sol brut.

3.2.4 Portes d'accès

accès véhicules au sous sol

L'accès aux parkings en sous-sol est équipé d'une porte motorisée métallique automatique, commandée par émetteur (1 par place)

accès piéton/privatif au box

Sans objet.

3.2.5 Ventilation

Ventilation mécanique des niveaux de parkings en sous sol conforme à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique

Eclairage de sécurité réglementaire.

3.3 PARKINGS EXTERIEUR

3.3.1 Sol

selon volet paysager.

3.3.2 Délimitation du sol

selon volet paysager.

3.3.3 Système de repérage

selon volet paysager.

3.3.4 Système condamnant l'accès

3.4 JARDINS PRIVATIFS

Sans Objet

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1 Sols

Le sol sera revêtu d'un grès cérame , posé sur chape au mortier avec une sous-couche isophonique, avec plinthes assorties, suivant choix et plans de décoration conçue par l'Architecte.

Tapis brosse encastré suivant plan de décoration.

4.1.2 Parois

Les murs seront recouverts de peinture / d'un enduit décoratif / de panneaux décoratifs selon plan de décoration.

Miroir dans le sas ou le hall d'entrée.

Les boîtes aux lettres seront en extérieur.

4.1.3 Plafonds

Faux-plafond en plaques de plâtre et/ou acoustique, finition mate suivant plans de décoration.

4.1.4 Ensembles d'entrée - Portes d'accès au hall et système de fermeture

Ensemble de portes et châssis fixes en acier laqué avec vitrage de sécurité 44.2, ferme porte incorporé dans traverse haute. Suivant plans, teintes au choix architecte,

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ouverture des portes intérieure et extérieure par badge électronique type Vigik , digicode et vidéophone

Fermeture par ventouses électromagnétiques 300 Kg.

Digicode et badge de proximité type vigik sur la première porte du hall.

Digicode ou cylindre sur organigramme ou vigik sur le portillon extérieur d'accès piétons.

4.1.5 Boîtes à lettres

Boîtes aux lettres extérieures à l'entrée de la résidence en bas du chemin d'accès devant le bâtiment B pour tous les logements.

Ensemble de boîtes à lettres, conformes aux normes PTT version simple face.

Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement.

Finition : laqué ou anodisé.

Ensemble d'un modèle agréé par La Poste, type DECAYEUX, SIRANDRE ou équivalent

4.1.6 Tableau d'affichage

4.1.7 Chauffage

Sans objet.

4.1.8 Equipement électrique

Spots encartés et/ou appliques suivant choix et plans de décoration, sur minuterie et commandés par détecteurs de présence.

Blocs secours suivant réglementation.

4.2 Circulation RDC, couloirs et coursives étages

4.2.1 Sols

Rez-de-chaussée :

Dito hall d'entrée

Carrelage, avec plinthes assorties, suivant plan de décoration.

Entresol / Etages :

Suivant plan de décoration de l'architecte

Moquette collée, avec plinthes en bois peint.

4.2.2 Murs

Les murs seront recouverts de peinture / de peinture sur toile de verre / d'enduit projeté / de revêtement textile selon plan de décoration.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique, finition mate.

Après préparation, 2 couches de peinture blanche.

4.2.4 Chauffage

Sans objet.

4.2.5 Portes

Portes pleines coupe-feu ou pare-flammes suivant réglementation, finition peinture.

Portes de gaines en bois médium peint ou avec un revêtement décoratif selon plan de décoration.

4.2.6 Gains techniques

Ensemble composé de bâtis dormants en sapin, avec montants, traverses hautes, basse et intermédiaire,

Porte en médium de 22 mm d'épaisseur. Imposte fixe en médium de 22 mm d'épaisseur. Ferrage par charnières invisibles à ressort avec un revêtement décoratif ou peinture selon plan de décoration.
Fermeture par batteuse spéciale, et verrou à coulisse haut et bas.

4.2.7 Equipement électrique

Eclairage et balisage de sécurité conformes à la réglementation.
Points lumineux par appliques décoratives ou spots encastrés commandés par des détecteurs de présence sur minuterie,
1 Prise de courant avec terre à chaque palier d'étage, dans gaine technique,
Suivant plan de décoration de l'architecte

4.3 Circulation sous-sol

4.3.1 Sols

Dalle ou dallage en béton armé surfacé 2 couches de peinture de sol en polyuréthane ou époxy pour les sas parking et toutes les circulations d'accès au sous-sol y compris les marches d'escaliers vers le RDC.

4.3.2 Murs

Après préparation, projection d'enduit gouttelette à grain fin dans les sas des sous-sols.
Murs en béton ou maçonnerie.

4.3.3 Plafonds

Béton brut de décoffrage ou isolation rapportée et 2 couches de peinture vinylique

4.3.4 Porte d'accès

Portes pleines coupe feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte.

4.3.5 Portail d'accès véhicules

Portail métallique grillagée basculant motorisé à l'entrée du parking, à ouverture automatique par télécommande embarquée.

4.3.6 Rampes pour véhicules

Rampe en béton. Finition balayée pour rampe intérieure et rampe extérieure ne donnant pas sur sous-sol.
Signalisation réglementaire au droit de la porte d'entrée du parking.

4.3.7 Ventilation du parking

Selon réglementations et avis du bureau de contrôle, avec grille en façades.

4.3.8 Equipements électriques

Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.
Eclairage des circulations piétonnes par hublots sur minuterie, commandé par détecteurs de présence,
Eclairage des circulations du parking par luminaires fluorescents étanches à vasques prismées sur minuterie, commandé par détecteurs de présence,

4.4 Paliers d'escalier

4.4.1 Sols des paliers d'escalier

Peinture de sol anti-poussière.
Peinture sur marches et contremarches et paliers
Dans le cas d'escalier fermé, marches et contre-marches en béton surfacé, finition peinture de sol à l'exception de la première volée et du palier du 1^{er} niveau au-dessus du RDC qui seront revêtus de lès P.V.C.
Sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

4.4.2 Murs des paliers d'escalier

Après préparation, projection d'enduit gouttelette à grain fin.

4.4.3 Plafonds et sous-faces d'escaliers

Sans objet.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), garde-corps

Peinture de sol anti-poussière.
Garde-corps et mains courantes en acier ou aluminium peint.
Dans le cas d'escalier fermé, marches et contre-marches en béton surfacé, finition peinture de sol à l'exception de la première volée et du palier du 1^{er} niveau au-dessus du RDC qui seront revêtus de lès P.V.C. Sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.
Dans le cas d'escalier ouvert, marches et contre-marches en béton, revêtus idem article 4.2.1. Sous-face en béton, finition peinture vinylique mate.

4.4.5 Chauffage

Sans objet.

4.4.6 Ventilation

En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

4.4.7 Eclairage

Dans le cas d'escalier ouvert, appliques décoratives commandées par détecteurs de présence.

4.4.8 Equipements

Main courante et garde-corps en métal peint,
Eclairage par hublots sur minuterie, commandé par détecteurs de présence, Eclairage de secours par blocs autonomes,

4.4.9 Portes

Portes pleines coupe feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées d'une ferme porte.

4.5.1 Local vélos en sous sol

Sans Objet

4.5 Locaux communs

4.5.1 Local de stockage des ordures ménagères au sous-sol

Sols :

Carrelage antidérapant sur chape avec forme de pente vers le siphon de sol et plinthes assorties.

Murs :

Faïence sur 1.50 m de hauteur sur tous les murs, et 2 couches de peinture vinyle blanche au dessus

Plafonds :

Isolation thermique sous logements.

Dalle en béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée,

Eclairage :

Hublot ou équivalent, commandé par interrupteur temporisé ou sur minuterie.

Porte :

Porte pleine coupe feu ou pare flamme, suivant réglementation, parements finition peinture, métallique si donnant sur l'extérieur c'est une ferme porte, garniture en aluminium anodisé.

Equipement du local :

Hublot étanche sur minuterie pour éclairage,

1 prise étanche 16 A + T,

1 robinet de puisage,

1 siphon au sol, Ventilation mécanique.

4.5.2 - Local voitures d'enfants et vélos au palier 3

► Murs :

Enduit ciment et/ou béton brut de décoffrage et 2 couches de peinture acrylique blanche.

► Sols :

Dalle ou dallage en béton armé brut surfacé. Finition par peinture de sol polyuréthane

► Plafonds :

Dalle en béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée,

► Porte :

Porte d'accès à âme pleine avec serrure de sûreté sur organigramme.

► Equipement du local :

1 prise étanche 16 A + T sur services généraux.

Eclairage par hublots ou tubes fluorescents commandés par interrupteur ou détecteur de présence temporisé.

4.6 Local vélo rdc

Sans objet - art ci-dessus

4.5.3 Local de réception des ordures ménagères au palier 2

Sans objet. Art 4.5.1

4.5.4 Chaufferie

Sans Objet

4.5.5 Sous station de chauffage

Sans objet.

4.5.6 Local surpresseurs

Sans objet.

4.5.7 Local transformateur EDF

Sans objet.

4.5.8 Local machinerie ascenseur

Sans Objet

4.5.9 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en combles perdus ou toiture terrasse.

4.5.10 Gains techniques palières

Façades de gains techniques palières

Les façades de gaines techniques seront traitées avec panneaux agglomérés, finition peinture pour les façades donnant sur une circulation commune et finition stratifiée pour les façades donnant sur un hall d'entrée, suivant plan de décoration

Degré de résistance au feu conforme à la réglementation incendie.

Cloisonnement intérieur des gaines en carreaux ou plaques de plâtre.

4.5.11 Locaux de rangement et d'entretien ou technique,

Dito art 4.5.2

4.5.12 Composition du local

Sans objet

4.5.13 Equipement divers

sans objet

4.5.14 Panneaux de sécurité

Selon réglementation incendie, plans plastifiés sur cadre alu pour localisation des issues de secours, extincteurs et consignes de sécurité.

4.5.15 Signalisation intérieure

- Locaux techniques : plaque de type pictogramme en PVC.
- Numérotation des logements : plaque PVC gravées, collées sur les portes palières.
- Numérotation des étages : chiffres collés.
- Numérotation des boîtes aux lettres : plaques adhésives gravées.
- Porte coupe-feu des paliers d'étage : étiquettes adhésives « Portes CF à maintenir fermée ».
- Toutes autres étiquettes suivant réglementation (gaines techniques, désenfumage).

4.5.16 Signalisation extérieure

Plaque signalant le numéro de l'immeuble suivant choix et emplacement Architecte

Signalisation lumineuse et sonores sur circulations extérieures à RDC, suivant réglementations

5. EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 Ascenseurs

- Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- Charge utile 630 kg, vitesse 1m/s.
- Ramassage collectif descente, enregistrement des appels.
- Nivelage automatique.
- Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- Portes palières en inox brossé au rez-de-chaussée, peintes aux autres niveaux.
- Portes cabines acier inoxydable.
- Remise à niveau manuelle de la cabine.

Equipements cabine :

- Parois revêtues stratifié.
- Sol avec revêtement dito hall.
- Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- Mains courantes en aluminium.
- Miroir sur fond de cabine.
- Dispositif de télésurveillance avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines.
- Dispositif automatique d'interphonie entre cabine et poste de surveillance de l'ascensoriste.

Ascenseur électrique 630 kg desservant tous les niveaux. Manœuvre collective à la descente, Parois en acier, habillage parois latérales en panneaux stratifiés avec un miroir, Porte de cabine : 0,80 m de passage, vantaux coulissants en acier inox brossé, Portes palières acier avec peinture glycéro 2 couches brillante pour tous les niveaux sauf au niveau hall d'entrée en inox brossé, Eclairage en plafond. Eclairage de secours, Liaison alarme secours raccordée sur la télésurveillance, Sol de la cabine dito hall d'entrée. Appel du RDC et des sous-sols avec badges VIGICK
Bâche de protection

5.2 Chauffage, Eau chaude

5.3 Télécommunications

5.3.1 Téléphone

Depuis le local technique, distribution de la fibre optique dans les gaines techniques palières jusqu'au tableau d'abonné logement.

5.3.2 Antenne T.V. et Radio

Antenne hertzienne collective compatible à la réception de la TNT (décodeur à charge de l'acqureur). Les logements pourront être raccordés ultérieurement au réseau de télédistribution câblé opérationnel dans la Ville. Abonnement à la charge des copropriétaires.

5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Containers agréés par la mairie, situés dans les locaux poubelles à disposition

Un local poubelles pour le tri sélectif décrit à l'article 4.7.1.

Aire de présentation des ordures ménagères à l'entrée de la résidence, sur l'avenue de la République.

5.5 Ventilation mécanique des locaux

Extracteurs aux derniers niveaux en combles ou en toiture terrasse, sur socle anti-vibratile.

5.6 Alimentation en eau

5.6.1 Comptages généraux

L'installation réalisée devra permettre l'individualisation totale du comptage de l'eau auprès du concessionnaire. Les prescriptions techniques du concessionnaire devront donc être impérativement respectées.

Pour les services généraux : prévoir autant de by-pass que nécessaires à une correcte répartition des charges, en particulier :

- un by-pass pour les locaux communs (local OM, points d'eau pour l'entretien des parties communes, local entretien...),
- un by-pass pour l'arrosage extérieur

Sans Objet

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau

Sans objet.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes dans gaines techniques palières en tube galvanisé ou P.V.C. pression
Vannes d'arrêt, purge en pied de colonne et dispositif « anti-bélier » en tête.

5.6.4 Branchements particuliers

Eau froide, eau chaude (si eau chaude collective) et chauffage (si chauffage collectif) Sur colonnes montantes situées dans les gaines techniques palières, avec robinet de barrage, y compris manchette en attente pour pose ultérieure d'un compteur divisionnaire (fourniture, pose, entretien et relevé à la charge de la copropriété)

5.7 Alimentation en gaz

5.7.1 Comptages des services généraux

Sans objet

5.7.2 Colonnes montantes

En gaine palière suivant réglementations et plans architecte.

5.8 Alimentation en électricité

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux du bâtiment.

1 comptage services généraux « parking commun » en sous-sol.

Par bâtiment, dans une gaine technique.

Dans gaine technique palière ou local technique spécifique suivant exigences ENEDIS.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées ou en câble U1000

Ligne pilote avec liaison vers chaque logement.

Par chemins de câble en sous-sol et colonnes montantes en gaines techniques en étages.

Dans gaines techniques palières.

5.8.3 Origine - branchements

Alimentation à partir du réseau public.

5.8.4 Comptages particuliers

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements, avec un système de téléreport.

Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement.

5.9 Alarmes techniques du bâtiment

Les alarmes techniques seront regroupées sur un tableau d'alarme installé en gaine technique à rez-de-chaussée.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Voirie et parkings extérieurs

6.1.1 Voirie d'accès

6.1.2 Trottoirs

Sans objet

6.1.3 Parkings extérieurs

Sans objet

6.2 Circulation des piétons

Liaisons entre bâtiments à RDC Béton désactivé ou dalles gravillonnées ou pavés, suivant plan de masse.

6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments

Revêtement en béton lavé ou pavés de granit suivant projet d'aménagements extérieurs.

6.3 Espaces verts

Engazonnement et plantations d'arbres et d'arbustes suivant plans d'espaces verts définis par l'Architecte au permis de construire,

Eclairage extérieur par appliques et bornes basses selon plan de l'Architecte.

6.3.1 Aire de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans Architecte, plantation d'arbres, d'arbustes, haies et végétaux divers.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

6.3.4 Arrosage

Par robinets de puisage ou bouche d'arrosage sur les espaces communs.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans Objet

6.3.6 Cheminements

Revêtement en béton lavé ou en pavés de granit suivant projet d'aménagements extérieurs. Bordures et caniveaux en pavés de granit suivant plans d'aménagement extérieur.

6.4 Aire de jeux et équipements sportifs

suivant plans d'aménagement extérieur.

6.5 Eclairage extérieur - Signalisation immeuble

6.5.1 Signalisation

- Numérotation des places de parking.
- Numérotation de chaque étage.

6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs et voiries

Eclaire extérieur commandé par cellule photoélectrique ou horloge.

Implantation de bornes lumineuses suivant plan de l'architecte (hors voiries publiques).

Appliques décoratives ou bornes commandées par sonde

Appliques décoratives ou spots dans le faux plafond sous le porche selon plan.

6.6 Clôtures

6.6.1 Sur voie d'accès

Portail métallique motorisé avec commande par émetteur, pour passage des véhicules.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Sans objet.

6.7 Réseaux divers

6.7.1 Eau

Branchement sur réseau public sous voirie et alimentation à partir du compteur général.

6.7.2 Gaz

Alimentation depuis le réseau public avec coffrets de coupure en façade des bâtiments.

6.7.3 Electricité

Desserte depuis le poste de transformation installé sur la parcelle, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété, suivant exigences ENEDIS.

6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs

Un bac à sable installé à chaque niveau de parking, équipé d'un seau ou d'une pelle.

Extincteurs dans le parc de stationnement suivant réglementation en vigueur (à charge Copro).

6.7.5 Egouts

Raccordements à l'égout public suivant les prescriptions de la Ville, via un système de pompe de relevage.

6.7.6 Epuration des eaux

Fosse à hydrocarbures dans le parc de stationnement enterré, avec pompe de relevage si nécessaire.

6.7.7 Télécommunications

Raccordement sur réseau public depuis chambre de tirage Télécom.

6.7.8 Drainage du terrain

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Système de rétention des eaux de pluie sur le terrain conforme à la réglementation, Raccordement du débit de fuite autorisé par canalisations enterrées jusqu'au réseau public. Localisation suivant plan architecte